

Documents requis et obligatoires pour une demande de permis de :

Piscine (hors-terre ou creusée) / spa / bassin d'eau

Vous devez avoir en votre possession:	Le certificat de localisation
	Localisation de la piscine sur le terrain
	Distance avec la limite de terrain et de tout bâtiment
	Distance avec les fils électriques (le cas échéant)
	Emplacement du filtreur et du chauffe-eau et leur distance avec les limites de terrain et avec la piscine
	Localisation, hauteur et type de clôture (le cas échéant)
	Valeur des travaux
	Date des travaux
	Entrepreneur (le cas échéant)

Important: vous devez respecter la réglementation provinciale pour les distances, la hauteur de la clôture, l'équipement de sécurité et les fils électriques.

Mise en garde: le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.

N'oubliez pas qu'il est interdit de poser une piscine, un spa ou un bassin d'eau avant l'obtention d'un permis.